

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 50  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 2067**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 2068**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la société par actions 9068-5173 Québec inc., un immeuble situé au 804-814, rue Irène, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 245 mètres carrés, à des fins de logement social, pour la somme de 1 025 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la société par actions 9068-5173 Québec inc., du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227723011

---

**Levée de la séance à 14 h 54**

70.001

---

Les résolutions CE22 2067 et CE22 2068 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Vice-président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville